



**DÉCLARATION FNEC-FP-FO
CCPA DES CONTRACTUELS
ENSEIGNANT, D'ÉDUCATION & PSYEN
Académie de Bordeaux
Mercredi 17 juillet 2019**

Madame La DRRH,
Madame La Directrice de la DPE,
Mesdames & Messieurs les gestionnaires de la DPE6
Mesdames & Messieurs les représentants de l'Administration,

Chers collègues,

Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier, Madame La DRRH, d'avoir accepté notre demande de désignation de 2 experts, l'un pour les lycées & collèges, l'autre pour les LP, SEP, SEGPA & EREA. Pour la FNEC-FP-FO, il est très important que ses militants puissent assurer pleinement leur mission de représentants des personnels contractuels enseignants, d'éducation et PsyEn de l'académie.

D'ailleurs, nous souhaitons affirmer ici que nous considérons qu'il est essentiel que les CCPA traitant des barèmes et des affectations des personnels contractuels perdurent. Evidemment, nous vous l'avons souvent dit, nous aimerions pouvoir travailler davantage en amont notamment pour les affectations. Nous découvrons vos propositions sur table et nous le regrettons. Mais il ne serait pas acceptable que nous ne puissions, ni échanger avec les services de la DPE6 pour leur faire des propositions d'affectations dans le respect des règles, ni vérifier les décisions prises.

Notre organisation combat le projet de loi de la transformation de la Fonction Publique qui remet en cause les principes fondamentaux de représentation des personnels en faisant fi du rôle aujourd'hui dévolu aux Commissions Administratives Paritaires. Pour notre organisation, il est

extrêmement grave que ce gouvernement veuille empêcher les élus du personnel de veiller à la bonne application des règles de gestion de carrière et à l'équité entre les personnels.

Dans ce cadre là, nous souhaitons également rappeler que si les gestionnaires de la DPE6 ont travaillé et ont appelé des collègues dans le cadre de la préparation de cette CCPA, cela ne signifie pas pour autant que les affectations sont actées. Et les représentants des personnels ont un devoir de réserve et ils se doivent de respecter les instances. Ce n'est qu'à l'issue de cette CCPA que ceux qui ont eu une affectation peuvent la considérer comme effective. Tout autre comportement contribue à renforcer l'idée que la gestion des affectations des personnels contractuels est opaque et permet à certains d'obtenir un poste au détriment d'autres, et que les organisations syndicales pourraient paraître complices. Nous savons tous ici que ce n'est absolument pas le cas.

Pour terminer, comme il s'agit, a priori, de la dernière CCPA que vous allez présider, nous souhaitons, Madame Gaudy, vous remercier pour la qualité des échanges que nous avons pu avoir avec vous depuis votre prise de fonction à la DRH. Nous devons reconnaître que vous avez été très souvent à l'écoute de nos revendications malgré nos désaccords et différends inévitables. Nous vous souhaitons une longue et agréable retraite.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Abde-Razak Charifi
Christelle Darves-Blanc
Commissaires paritaires Contractuels

Delphine Paillé (PLP)
Béatrice Sarnac (certifiée)
Commissaires paritaires experts

Eric Mouchet
Secrétaire Académique